

# Quelle vie en ligne après votre mort ?

Le Monde.fr | 19.05.2014 à 16h33 • Mis à jour le 21.05.2014 à 09h24 |

Par **Alexandre Léchenet** ([/journaliste/alexandre-lechenet/](#))

Si vous deviez mourir demain, qu'aimeriez-vous qu'il adienne de vos données personnelles ? Personne n'y pense, et pourtant... La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a décidé de mettre la « mort numérique » à son programme en 2014.

**LIRE AUSSI VOS TÉMOIGNAGES : « [Après sa mort, son profil Facebook est devenu un véritable lieu de recueillement](#) »**

([/pixels/article/2014/05/19/apres-sa-mort-son-profil-facebook-est-devenu-un-veritable-lieu-de-recueillement\\_4420794\\_4408996.html](#))

D'un côté, il y a des tombes, fleuries désormais d'un discret QR code (code à scanner avec un téléphone portable pour accéder à un site), promettant un accès à un album souvenir ou un texte choisi par le défunt. Et, alors que les cimetières relèvent du service public, ces systèmes appartiennent à des entreprises privées, dont rien ne garantit qu'elles assureront longuement leur service. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, demandait ainsi au ministre de l'intérieur [quelles étaient les réglementations en vigueur](#) ([http://ipsueur.blog.lemonde.fr/2014/04/22/utilisation-des-qr-codes-et-des-nouvelles-technologies-dans-les-cimetieres/](#)) concernant ces épitaphes numériques. Question restée pour l'instant lettre morte.

## « C'est la jungle totale ! »

Il y a également toutes les traces numériques que l'on laisse derrière soi. Qui n'a pas été ému, voire choqué, par les suggestions de Twitter ou de Facebook d'interagir avec le compte [d'un ancien collègue](#) ([https://twitter.com/lzraelewiczErik](#)) ou d'un proche que l'on sait pourtant décédé ? « *C'est la jungle totale. Les concepteurs de ces réseaux, au démarrage de leur service, ne réfléchissent pas une seconde au fait que leurs utilisateurs vont mourir* », explique Tristan Mendès-France, [blogueur historique](#) ([http://eqoblog.net/](#)) et enseignant au Celsa.

:n

2009. Que faire en cas de décès d'un utilisateur ? L'entreprise américaine lui répond que si le cas se produisait, ils exigeraient des preuves de mort et d'identité des héritiers pour désactiver le compte. Mises à jour depuis, [les conditions](#)

d'utilisation signalent (<https://support.twitter.com/groups/56-policies-violations/topics/238-report-a-violation/articles/87894-contacting-twitter-about-a-deceased-user>) qu'en aucun cas ils ne donneraient accès au compte à d'autres personnes que son propriétaire. La seule solution est donc la désactivation.

## Sépulture virtuelle

Sur Facebook, les proches ont [la possibilité de transformer la page](https://www.facebook.com/help/408583372511972/) (<https://www.facebook.com/help/408583372511972/>) en une page mémorielle. Cette adaptation permet d'éviter au compte d'apparaître de manière peu convenante. Et permet aux autres utilisateurs de déposer des messages et de perpétuer des traditions millénaires en laissant la page devenir une sépulture virtuelle.

La CNIL explique recevoir régulièrement des demandes de familles réclamant un droit d'accès ou de suppression des données de la personne décédée, qui ne sont pourtant pas prévues par la loi. M. Mendès-France, qui s'est penché sur cette question de « mort numérique », annonce de son côté avoir confié le mot de passe de son trousseau à deux amis proches. « *Leur nom est indiqué sur un papier à côté de mon ordinateur. Ce seront eux qui pourront alors décider de ce qu'ils veulent faire.* » Il conseille de penser à laisser un testament numérique.

Et le testament numérique ne cesse de s'allonger. Les services auxquels on se connecte se multiplient, de même que les contenus. Qui s'assurera que le nom de domaine de votre site est maintenu ? Que doivent faire les exécuteurs testamentaires ? Fermer les comptes ou les maintenir ? La disparition totale ou l'immortalité numérique ? La CNIL promet d'ouvrir le débat cette année.



[\(/journaliste/alexandre-lechenet/\)](#) **Alexandre Léchenet**

Suivre

[\(/journaliste/alexandre-lechenet/\)](#)

Journaliste au Monde